



Rendez-vous le :


à

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ/PASSEPORT

Présence obligatoire de l'intéressé (Majeur comme mineur)

FOURNIR LES **ORIGINAUX** AINSI QUE LES **COPIES** DES DOCUMENTS DEMANDÉS

Pré-remplir votre pré-demande sur le site : <https://ants.gouv.fr>

DEMANDE CARTE D'IDENTITE	DEMANDE PASSEPORT
PIECES A FOURNIR	
<p>1 PHOTO D'IDENTITE DE MOINS DE 6 MOIS nouvelles normes:35X45mm, non scannées, identiques, fond neutre, tête nue, visage dégagé de face, tête parfaitement droite, expression neutre, sans bijou ni lunettes Apporter la planche complète de photos, ne pas les découper et ne rien écrire au dos, ne pas coller la photo sur votre pré-demande. <i>(Toute photo non conforme aux conditions de prises de vue ou déjà utilisée pour un document administratif entraînera le rejet du dossier par la Préfecture)</i></p>	
Rapporter l'ancienne Carte d'identité + copie	Rapporter l'ancien Passeport + copie
<u>En cas de première demande :</u> Passeport en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans ou sinon : copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois	<u>En cas de première demande :</u> Carte d'identité en cours de validité ou sinon : copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois
<u>En cas de perte ou vol :</u> Passeport électronique ou biométrique périmé depuis moins de 5 ans <u>ou</u> passeport delphine périmé depuis moins de 2 ans <u>ou</u> copie intégrale d'acte de naissance daté de moins de 3 mois + Une déclaration de perte à faire en mairie ou de vol à faire à la gendarmerie + 25 € en timbre fiscal dématérialisé	Timbre fiscal dématérialisé : 86 € pour les majeurs 42 € pour les mineur de plus de 15 ans 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans
Timbre fiscal dématérialisé sur le site internet de l'ANTS, imprimer le document et le présenter avec votre pré-demande remplie	
	<u>En cas de perte ou vol :</u> Copie intégrale d'acte de naissance daté de moins de 3 mois + carte nationale d'identité (CNI ou CNIE) + une déclaration de perte à faire en mairie ou une déclaration de vol à faire à la gendarmerie
JUSTIFICATIF DE NATIONALITE FRANCAISE en cas de première demande, perte ou vol et sur non présentation d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité	
JUSTIFICATIF DE DOMICILE AU NOM et PRENOM DU DEMANDEUR (- 1 an) : original + copie factures : EDF, eau, téléphone fixe ,avis d'imposition, quittance de loyer (non manuscrite, pas d'attestation, pas de facture portable) <u>Si hébergé ou enfant majeur :</u> Attestation d'hébergement datée et signée + Carte d'identité de l'hébergeant + Justificatif de domicile de l'hébergeant (voir liste ci-dessus) et de l'hébergé (relevé de compte, attestation carte vitale, fiche de paie)	
POUR CONSERVER LE NOM D'USAGE OU D'ÉPOUSE : Jugement de divorce - livret de famille ou copie acte de naissance de moins de 3 mois (original)	
 POUR LES MINEURS , à fournir en plus : <i>original et copie</i> Pièce d'identité du parent présent + livret de famille (copies des pages : parents et enfant concerné) + Copie pièce d'identité du parent non présent et attestation de son autorisation pour le recueil de la demande En cas de divorce : Jugement de divorce (en intégralité) En cas de garde alternée : Justificatif de domicile du second parent et sa carte d'identité + convention conjointe de la résidence de l'enfant	
Les actes de naissances sont à demander : <i>Si né(e) en France</i> : en faire la demande à votre Mairie de Naissance si pas dématérialisation des actes <i>Si né(e) à l'Etranger</i> : pas de nécessité, les actes du Ministère des Affaires Etrangères- Service Central d'Etat Civil à NANTES étant dématérialisés	

Afin de remplir votre pré-demande, veuillez connaître dans la mesure du possible les dates et lieux de naissance de vos parents.